

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-1009-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-1009

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 9 avril 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement 2022-1009-11 intitulé « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-1009 AFIN NOTAMMENT DE RÉFÉRER AU RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES, RLRQ, C. S-3.1.02, R.1 ».

1. Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement **le mardi 23 avril 2024 à 18 h** dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville au 2e étage du 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste à Mercier.
2. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou son délégué expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
 - a. L'objet du projet de règlement n°2022-1009-11 vise à référer au règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles, RLRQ, C. S-3.1.02, R.1.
3. Le projet de règlement n°2022-1009-11 contient au moins une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la direction du greffe à l'Hôtel de Ville, 869, boulevard Saint-Jean-Baptiste, 2e étage à Mercier, aux heures d'ouverture.

Donné à Mercier, ce 16 avril 2024.



Denis Ferland, avocat

Greffier